No division: 06 - Hull Gatineau

No cour:

No dossier: 33-3280641

## FORMULAIRE 01.1

Identification générale de l'expéditeur pour copies de tous formulaires prescrits envoyés au(x) créancier(s) par voie électronique

Dans l'affaire de la faillite de 9397-1356 Québec Inc., ayant fait affaires sous les raisons sociales Groupe Pisciluxe, Groupe Piscine Lafrenière et Piscine Creusée Lafrenière, de la Ville de L'Ange-Gardien dans la province de Québec

Daté le 3 octobre 2025, à Gatineau en la province de Québec.

Personne responsable (expéditeur): Pascal Gagnon

(Syndic)

Dénomination sociale: Ginsberg, Gingras & Associates Inc.

Adresse: 102-160, boul. de l'Hôpital

Gatineau QC J8T 8J1

Téléphone : (888) 546-6767 Télécopieur : (877) 378-4804

Courriel: reclamations@gga.support

### <u>AVIS</u>

Veuillez prendre note que la personne susmentionnée est tenue de conserver la copie originale signée du présent document dans les dossiers officiels de la présente procédure.

No division: 06 - Hull Gatineau

No cour:

No dossier: 33-3280641

#### \_FORMULAIRE 68\_

x original modifié

Avis de la faillite, de la première assemblée des créanciers (paragraphe 102(1) de la Loi)

Dans l'affaire de la faillite de 9397-1356 Québec Inc., ayant fait affaires sous les raisons sociales Groupe Pisciluxe, Groupe Piscine Lafrenière et Piscine Creusée Lafrenière, de la Ville de L'Ange-Gardien dans la province de Québec

Avis est donné de ce qui suit :

- 1. 9397-1356 Québec Inc. a déposé (ou est réputé avoir déposé) une cession (ou Une ordonnance de faillite a été rendue à l'égard de 9397-1356 Québec Inc.) le 2 octobre 2025 et le soussigné, Ginsberg, Gingras & Associates Inc., a été nommé syndic de l'actif du failli par le séquestre officiel (ou par le tribunal), sous réserve de la confirmation par les créanciers de sa nomination ou de la nomination par ceux-ci d'un syndic de remplacement.
- 2. La première assemblée des créanciers du failli aura lieu le 22 octobre 2025 à 11:00 heures à Par téléconférence: 647-360-4694, code 101 818 965.
- 3. Pour avoir le droit de voter à l'assemblée, chaque créancier doit déposer à l'intention du syndic avant l'assemblée une preuve de réclamation et, au besoin, une procuration.
- 4. Sont joints au présent avis un formulaire de preuve de réclamation, un formulaire de procuration et une liste des créanciers dont les réclamations se chiffrent à 25 \$ ou plus ainsi que le montant de leurs réclamations.
- 5. Les créanciers doivent prouver leurs réclamations à l'égard de l'actif du failli pour avoir droit de partage dans la distribution des montants réalisés provenant de l'actif.

Daté le 3 octobre 2025, à Gatineau en la province de Québec.

Ginsberg, Gingras & Associates Inc. - Syndic autorisé en insolvabilité

No division: ( No cour: No dossier:	06 - Hull Gatineau			<u>[&gt;</u>	<u>(</u> ]original	modifie
			FORMULAIRE 78			
	Ayant fait affaires so	(paragraphe	ilan - faillite d'entreprise déposée pa 49(2), alinéa 158d) et paragraphes 5 itales Groupe Pisciluxe, ( Dans l'affaire de la faillite 9397-1356 Québec Inc. de la Ville de L'Ange-Gard dans la province de Québ	i0(2) et 62(1) de la Loi) Groupe Piscine Lafrenière et de ien	t Piscine Creus	ée Lafrenière
Au failli :			dano la province de Queb			
	es constituent votre bilan, qu	·		la situation de vos affaires à la date solennelle faite par un administrateur		
		ur (choisissez toutes les op	tions qui s'appliquent et donnez des	détails) :		
Conditions du marché défavor Manque de financement ou de	ables; Variat	ion du taux de change;	Récession;	Mauvais résultats financiers;	ш .	iciaires (veuillez préciser);
Manque de linancement ou de	capitaux,	étition; ais modèle d'affaires ou pro	Restrictions réglementaires;	Catastrophe naturelle;		du coût des affaires;
Augmentation des coûts fixes;	<b>=</b>	ais modèle d'affaires ou pro		Échec de campagne de publicité;	X Problèmes per	
Mauvaise gestion; Détails pertinents :	∐Erreu	de comptabilité;	x Dettes fiscales;	Main d'œuvre;	x Autre (veuillez	preciser).
	ème de santé de l'actionnaire un	que qui ont nuit à la gestior	n de l'entreprise.			
			nécessaires afin de respecter les ter	mes.		
(total de la liste de l'acti	Actif f tel que déclaré et estimé par le failli	ou le débiteur)		(total de la liste du pa	Passif assif tel que déclaré et estir	mé par le failli ou le débiteur)
1. Espèces		0,00		1. Créanciers garantis		0,00
2. Dépôts en institutions financière	es	0,00		2. Créanciers privilégiés, sûretés	s et charges prioritaires	0,00
Comptes à recevoir et autres cr Total				3. Créanciers non garantis		177 370,66
Estimation des créances qu	i 0,00	•		Dettes éventuelles, réclamation	ons de fiducie ou autre	
peuvent être réalisées 4. Inventaire	0.00	0.00		pouvant être	nio de liddole od dali el	100 451,98
5. Aménagements, etc.		0,00		Total du passif		277 822,64
6. Bétail		0,00				
7. Machines et outillage		0,00		Surplus		277,817.64
8. Immeubles et biens réels		0,00				
9. Ameublement		0,00				
10. Actifs incorporels (propriétés i	ntellectuelles, permis,	0.00				
cryptomonnaies, jetons d'actifs nu	mériques, etc.)	0.00				
11. Véhicules		1,00				
12. Valeurs mobilières (actions, ol	oligations, débentures,	0,00				
etc.) 13. Autres biens		4,00				
Total des lignes 1 à 13	-	5.00	•			
Si le failli est une personne morale	e, ajoutez :					
Montant du capital souscrit	0,00					
Montant du capital payé	0,00	•				
Solde souscrit et impayé	0,00					
Estimation du solde qui peut êti réalisé		•				
Total de l'actif	-	5,00	•			
Déficit		077 047 04				
Déficit		-277,817.64				
Valeur totale de l'actif se trouvant l'extérieur du Canada inclus aux li		0.00				

Formulaire 78 (2023-12)

District de:

Québec

Page 1

X original

modifié

Liste de l'actif

Organisez la liste par Genre d'élément d'actif et numérotez consécutivement.

N°	Genre	Adresse ou	Biens à	Détails	Pourcentage du	Valeur totale du	Montant	Valeur de	Montants sur
	d'élément	emplacement	l'extérieur		droit du failli ou	droit du failli ou	estimé	rachat ou	cette ligne ne
	d'actif 1		du Canada		du débiteur	du débiteur	pouvant être	surplus	sont qu'à
							réalisé		titre informatif
101	Dépôts en	à venir, Gatineau, QC	П	Espèces en main -	100.00	1.00	0.00	1.00	
	institutions			Compte bancaire -					
	financières			5000 416 - Compte					
				bancaire avec la					
				banque TD Canada					
				Trust					
501	Autres biens	n/a	П	Autre - Matériel	100.00	1.00	1.00	1.00	
				informatique					
502	Autres biens	n/a	П	Autre - Mélangeur à	100.00	1.00	1.00	1.00	
				ciment					
503	Autres biens	n/a	П	Autre - Lot de brouettes	100.00	1.00	1.00	1.00	
504	Autres biens	n/a	I⊟	Autre - Boite de camion	100.00	1.00	1.00	1.00	
				du Savana (Logo					
				Piscine Lafrenière)					
801	Véhicules	n/a		Remorque fermée	100.00	1.00	1.00	1.00	
					Total	6.00	5.00		

<sup>1</sup> Choisir une option par item : Espèces; Dépôts en institutions financières; Comptes à recevoir et autres créances; Inventaire; Aménagements, etc.; Bétail; Machines et outillage; Immeuble résidentiel locatif; Immeuble commercial; Immeuble industriel; Terrain; Équipement industriel immobilisé; Autre immeuble ou bien réel; Ameublement; Actifs incorporels (propriété intellectuelle, permis, cryptomonnaies, jetons d'actifs numériques, etc.); Véhicules; Valeurs mobilières (actions, obligations, débentures, etc.); Lettre de change, billet à ordre, etc.; Crédits fiscaux; Autres biens.

	01-oct-2025	
Bruno Lafrenière		Date

M

## Liste du passif

Luc	- In .	TA.	To	TD// 1	<u> </u>								Ta: .	T 0 1	T	٦ '
N°	Nom du créancier	Adresse	Genre de passif <sup>2</sup>	Détails	Date que le	No.	h	Montani	nt de la réclamation			Actif garantiss	Raison du rang	Surplus ou (déficit)	Monta nts	'
	ou		do pason		passif a	Non garantie	Garantie	J	Privilégiée ou	Dettes éventuelles,ré	Montant total	ant la	prioritaire 3	estimatif	sur	!
	demandeur				été	garante		1	prioritaire	clamations de	de la	créance	F	de la	cette	'
					encouru ou	'		,	1	fiducie ou	réclamation	1		garantie	ligne	'
					contracté	'		1	1	autres	1 '	1		30.0	ne	'
					,	'		,	1 '	1	1 '	1			sont	'
					'	'		,	1 '	1	1 '	1			qu'à	'
					'	'		1	1	1	1 '	1			titre	'
					'	'		,	1 '	1	1 '	1			inform	'
					'	'		,	1 '	1	1 '	1			atif	'
					'	'		1	1	1	1 '	1			uui	'
1	9193-7128	975, rue	Autre	1.	+	22,819.61	1	0.00	0.00	0.00	22,819.61		+	0.00		1 '
	Québec	Armand-B			'	'		,	1 '	1	1 '	1				'
	Inc.	ombardier			'	'		1	1	1	1 '	1				'
		Terrebonn			'	'		1	1	1	1 '	1				'
		e QC J6Y			'	'		,	1 '	1	1 '	1				'
		1S9			'	1		1	1	1	1 '	1				'
2	Agence du	3e étage,	Impôts	1.	'	26,109.69	a	0.00	0.00	0.00	26,109.69	1		0.00		'
	revenu du	secteur	d'entreprise		'	1		,	1	1	1 '	1				'
	Québec	R54DGR			'	'		,	1 '	1	1 '	1				'
		1600 boul			'	'		,	1 '	1	1 '	1				'
		Rene			'	'		,	1 '	1	1 '	1				
		Lévesque			'	'		,	1 '	1	1 '	1				
		0			'	'		1	1	1	1 '	1				
		Montréal			'	'		,	1 '	1	1 '	1				
		QC H3H			'	'		,	1 '	1	1 '	1				'
		2V2			'	'		,	1 '	1	1 '	1				
β	Agence du	3e étage,	Impôts	ļ.	'	222.90	4	0.00	0.00	0.00	222.90	1		0.00		
	revenu du	secteur	d'entreprise		'	'		1	1	1	1 '	1			—	
	Québec	R54DGR			'	'		,	1 '	1	1 '	1				
		1600 boul			'	'		1	1	1	1 '	1				
		Rene			'	'		1	1	1	1 '	1				
		Lévesque			'	'		,	1 '	1	1 '	1				
		0			'	'		,	1 '	1	1 '	1				
		Montréal			'	'		,	1 '	1	1 '	1				
		QC H3H			'	'		,	1 '	1	1 '	1				
		2V2			'				1	1	1	1			_	
4	Agence du	Service	Impôts	-	'	24,336.14	1	0.00	0.00	0.00	24,336.14	1		0.00		
	revenu du	des	d'entreprise		'	'		,	1 '	1	1 '	1				
	Québec	dossiers			'	'		1	1	1	1 '	1				
	Attn:	de faillites			'	'		1	1	1	1 '	1				
	Direction	1265 boul			'	'		1	1	1	1 '	1				
	régionale	Charest O			'	'		1	1	1	1 '	1				
	du	9e étage			'	'		1	1	1	1 '	1				
	recouvrem	C65-9K			'	'		,	1 '	1	1 '	1				
	ent	Québec			'	'		,	1 '	1	1 '	1				
		QC G1N			'	'		1	1	1	1 '	1				
5	^ ===== du	4V5 Service	1		'	22,155.91	4	0.00	0.00	49,479.75	71,635.66	1		0.00	√∟	
١	Agence du revenu du	<b>I</b>	Impôts d'entreprise	1.	'	22,100.01	1	0.001	0.00	45,415.10	/ 1,033.00	1		0.00		
	Québec	des dossiers	d'entreprise		'	'		1	1	1	1 '	1				
		de faillites			'	'		1	1	1	1 '	1				
	Direction	1265 boul			'	'		,	1 '	1	1 '	1				
	régionale	Charest O			'	'		,	1 '	1	1 '	1				
	du	9e étage			'	'		,	1 '	1	1 '	1				
	recouvrem	C65-9K			'	'		,	1 '	1	1 '	1				
	ent	Québec			'	1		,	1	1	1 '	1				
	ent	QC G1N			'	1		,	1	1	1 '	1				
		4V5			'	'		,	1 '	1	1 '	1				
I	I	1440	1	1	1 '	1 '	1	,	1 '	1 1	. 1	(	1	I	l	I

<i>Y</i>	01-oct-2025	
Bruno Lafrenière	·	Date

## Liste du passif

110	In .	T	10	I D ( ) 1	h .				1 1 7 2 2		-	A 115	In		I
Ν°	Nom du créancier	Adresse	Genre de passif <sup>2</sup>	Détails	Date que le		h ::	Montant	de la réclamation	l s		Actif garantiss	Raison du rang	Surplus ou (déficit)	Monta nts
	ou demandeur		ue passii		passif a été encouru ou contracté	Non garantie	Garantie		Privilégiée ou prioritaire	Dettes éventuelles,ré clamations de fiducie ou autres	Montant total de la réclamation	ant la créance	prioritaire <sup>3</sup>	estimatif de la garantie	sur cette ligne ne sont
6	ARC - Taxe - Québec	Shawiniga n-Sud National	Impôts d'entreprise			0.00		0.00	0.00	36,972.23	36,972.23			0.00	qu'à titre inform atif
		Verification and Collection Centre 4695 Shawiniga n-Sud Blvd Shawiniga n-Sud QC G9P 5H9													
7	ARM Agence de recouvrem ent	795, 5e rue de la Pointe Shawiniga n QC G9N 1G2	Autre			1.00		0.00	0.00	0.00	1.00			0.00	
8	Béton Provincial	165, rue Jean-Louis -Malette Gatineau QC J8R 3Y9	Autre			3,680.13		0.00	0.00	0.00	3,680.13			0.00	
9	Bodkin Leasing Corporatio n	102 - 1465 North Service Rd E Oakville ON L6H 1A7	Autre	50015964		1.00		0.00	0.00	0.00	0.00			0.00	
10	CNESST du Québec (formerly CSST) - Outaouais	15 rue Gamelin CP 1454 Gatineau QC J8X 3Y3	Autre			14,908.28		0.00	0.00	0.00	14,908.28			0.00	
11	du Canada Limitée Attn:	BP 8651, Succ. Main Concord ON L4K 0N8	Prêt hypothécair e ou hypothèque immobilier ou sur un bien immobilier			1.00		0.00	0.00	0.00	1.00			0.00	
12	DS Décarie Avocats - Lawyers	200-3, rue Picardie Gatineau QC J8T 1N8	Autre			1.00		0.00	0.00	0.00	1.00			0.00	
13	Éric Lemieux et Nathalie Gravel	14, Ch. Du Menuisier L'Ange-Ga rdien QC J8L 0K3	Autre			1.00		0.00	0.00	0.00	1.00			0.00	

Formulaire 78 (2023-12)

Bruno Lafrenière

01-oct-2025

Date

### Liste du passif

Ν°	Nom du	Adresse	Genre	Détails	Date que		Montan	t de la réclamation			Actif	Raison du	Surplus	Monta
	créancier ou demandeur		de passif <sup>2</sup>		e passif a été encouru ou contracté	Non garantie	Garantie	Privilégiée ou prioritaire	Dettes éventuelles,ré clamations de fiducie ou autres	Montant total de la réclamation	garantiss ant la créance	rang prioritaire <sup>3</sup>	ou (déficit) estimatif de la garantie	nts sur cette ligne ne sont qu'à
														titre inform atif
14	Fernand Turpin	à venir Gatineau QC J1J 1J1	Autre			12,335.65	0.00	0.00	0.00	12,335.65			0.00	
15	Intact Assurance	2450 rue Girouard O Saint-Hyac inthe QC J2S 3B3	Autre			1.00	0.00	0.00	0.00	1.00			0.00	
16	Justin Hemmings	63, rue de Roquebrun e Gatineau QC J8T	Autre			0.00	0.00	0.00	14,000.00	14,000.00			0.00	
17	Katharine Needham et Pierre-Loui	7Y4 à venir Gatineau QC J8T 8J1	Autre			7,000.00	0.00	0.00	0.00	7,000.00			0.00	
18	s Pinel Kubota Canada Ltd. Attn: Tara Benson	1155 Kubota Dr Pickering ON L1X 0H4	Autre			1.00	0.00	0.00	0.00	1.00			0.00	
19	Olivier Lavigne Lacroix	209, Ch. Du Relais Chelsea QC J9B 0E3	Autre			2,500.00	0.00	0.00	0.00	2,500.00			0.00	
20	TD Canada Trust C/O FCT Default Solutions	PO Box 2514, Station B London ON N6A 4G9	Prêts bancaires (excepté les hypothèque s sur les biens			1,296.35	0.00	0.00	0.00	1,296.35			0.00	
21	TD Canada Trust C/O FCT Default Solutions	PO Box 2514, Station B London ON N6A 4G9	immeubles) Prêts bancaires (excepté les hypothèque s sur les biens immeubles)			40,000.00	0.00	0.00	0.00	40,000.00			0.00	
	1		ininioubica)	I	Total	177,370.66	0.00	0.00	100,451.98	277,822.64				

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>Choisir une option par item : Comptes à payer; Loyer non payés; Salaires non payés; Indemnité de départ; Impôts d'entreprise; Taxes de vente; Retenues à la source sur la paie; Frais légaux et jugements; Créances subordonnées; Lettres de change; Billets à ordre; Gages; Hypothèques sur les biens immeubles; Hypothèques ou droits réels mobiliers; Convention de sûreté générale; Prêts entre entreprises liées; Prêts bancaires (excepté hypothèques sur les biens immeubles); Prêts des sociétés de crédit; Prêts d'actionnaires; Actions et capital souscrit; Autre passif ou réclamation.

	01-oct-20	25
Bruno Lafrenière		Date

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Choisir une option par item avec un montant de réclamation privilégiée ou prioritaire : Fournisseur impayé; Agriculteur, pêcheur ou aquiculteur; Salaires non payés; Sommes non versées relatives aux régimes de pension; Taxes municipales; Loyer; Client du failli courtier en valeurs mobilières; Fiducie présumée pour la Couronne; Charges super prioritaires et financement intérimaire; Engagements environnementaux; Autre.

Je, Bruno Lafrenière, de L'Ange-Gardien en la province de Québec, étant dûment assermenté (ou ayant déclaré solennellement) déclare que le bilan qui suit et les listes annexées sont, à ma connaissance, un relevé complet, véridique et entier de les affaires de la corporation en ce 1 octobre 2025, et indiquent au complet tous mes biens de quelque nature qu'ils soient, en ma possession et réversibles, tels que définis par la Loi.

ASSERMENTÉ (ou déclaré solennellement) à distance par Bruno Lafrenière disant se trouver à L'Ange-Gardien en la province de Québec, devant moi à Gatineau en la province de Québec ce 1 octobre 2025, conformément aux règlements provinciaux quant à l'administration du serment ou de la déclaration à distance.

Bruno Lafrenière

Pascal Gagnon, Commissaire à l'Assermentation

Pour la province de Québec Expire le 4 août 2027

PASCAL GAGNON
Commissaire à l'assermentation
pour tous les districts judiciaires
du Québec et l'extérieur du Québec.
Numéro 140 324

QC

Téléphone: (800) 567-1905 Télécopieur: (877) 378-4804 Courriel: reclamations@gga.support

District de:

Québec

No division:

06 - Hull Gatineau

No cour:

No dossier:

33-3280641

### **FORMULAIRE 31**

Preuve de réclamation

(articles 50.1, 81.5 et 81.6, paragraphes 65.2(4), 81.2(1), 81.3(8), 81.4(8), 102(2), 124(2) et 128(1) et alinéas 51(1)e) et 66.14b de la Loi)

Dans l'affaire de la faillite de 9397-1356 Québec Inc., ayant fait affaires sous les raisons sociales Groupe Pisciluxe, Groupe Piscine Lafrenière et Piscine Creusée Lafrenière, de la Ville de L'Ange-Gardien dans la province de Québec

Le créancier préfère recevoir tout avis et correspondance concernant la présente réclamation à l'adresse et/ou numéro de télécopieur et/ou adresse électronique suivant(e) (une adresse postale doit être inscrite dans tous les cas) :

	Adress	e postale:
	Téléco	
		se électronique:
		u poste de la personne contact:
	Numér	o de téléphone de la personne contact:
		de la faillite de 9397-1356 Québec Inc. de L'Ange-Gardien en la province de Québec et de la réclamation de, créancier.
Je, _		(nom du créancier ou du représentant du créancier) de la ville de de la province
de		, certifie ce qui suit :
		suis le créancier du failli susnommé (ou Je suis [préciser le poste ou la fonction] de [nom du créancier ou de son représentant] et que je suis autorisé à représenter et [si le créancier est une personne
morale	e] que j	'ai le pouvoir de lier le créancier du débiteur susnommé).
	2. Je s	uis au courant de toutes les circonstances entourant la réclamation visée par le présent formulaire.
monta canad	nt de ienne a	failli était, à la date de la faillite, soit le 2 octobre 2025, endetté envers le créancier et l'est toujours, pour la somme de
vertu o		Au meilleur de ma connaissance, cette dette n'est pas (ou cette dette est <i>ou</i> une partie de cette dette est) éteinte par prescription en i qui lui est applicable.
fait le		ment au créancier par le débiteur pour cette créance est recevable (ou le débiteur est endemeure) depuis le jour de et le plus récent paiement au créancier par le débiteur pour cette créance, si quelque paiement a été effectué, a été jour de et/ou que la plus récente renonciation au bénéfice de la prescription ou du temps écoulé a été jour de dont les détails sont mentionnés ci-après : s les détails de la réclamation, y compris de son historique, de toute renonciation ou de toute action en justice y étant reliée).
6.	(Coch	ez la catégorie qui s'applique et remplissez les parties requises).
		A. Réclamation non garantie au montant de\$
		(autre qu'une réclamation d'un client visée par l'article 262 de la Loi)
		En ce qui concerne cette créance, je ne détiens aucun avoir du failli à titre de garantie et :  (Cochez ce qui s'applique.)
		pour le montant de\$, je ne revendique aucun droit à un rang prioritaire.
		pour le montant de\$, je revendique le droit à un rang prioritaire en vertu de l'alinéa 136(1)d) de la Loi (complétez le paragraphe 6. E. ci-dessous.)

Formulaire 31 (2023-12)

No division: 06 - Hull Gatineau

No cour:

No dossier: 33-3280641

## FORMULAIRE 31 --- Suite

Dans l'affaire de la faillite de

9397-1356 Québec Inc., ayant fait affaires sous les raisons sociales Groupe Pisciluxe, Groupe Piscine Lafrenière et Piscine Creusée Lafrenière,

de la Ville de L'Ange-Gardien dans la province de Québec

_			dans la province de Qu								
	pour le montant de 136(1)d.01) de la Loi.	\$	, je revendique le droit à un	rang prioritaire en vert	u de l'alinéa						
	pour le montant de 136(1)d.02) de la Loi.	\$	, je revendique le droit à un	rang prioritaire en vert	u de l'alinéa						
	pour le montant de 136(1)d.1) de la Loi.	\$	, je revendique le droit à un	rang prioritaire en vert	u de l'alinéa						
	pour le montant de 136(1)e) de la Loi.	\$	, je revendique le droit à un	rang prioritaire en vert	u de l'alinéa						
	pour le montant de 136(1)f) de la Loi.	\$	, je revendique le droit à un	rang prioritaire en vert	u de l'alinéa						
	pour le montant de 136(1)g) de la Loi.	\$	, je revendique le droit à un	rang prioritaire en vert	u de l'alinéa						
	pour le montant de 136(1)i) de la Loi.	\$	, je revendique le droit à un	rang prioritaire en vert	u de l'alinéa						
(Indi	quez sur une feuille annexée les rense	ignements	à l'appui de la réclamation	orioritaire).							
	B. Réclamation du locateur suite à	la résiliat	ion d'un bail, au montant	de	\$						
	J'ai une réclamation en vertu du para (Donnez tous les détails de la réclam	• .	* *		après :						
	C. Réclamation garantie au montar	nt de	\$								
	En ce qui concerne la créance susme		je détiens des avoirs du fail sont mentionnés ci-après :	li à titre de garantie, do	nt la valeur es	timative s'élève à					
	(Donnez des renseignements complets au sujet de la garantie, y compris la date à laquelle elle a été donnée et la valeur que vous lui attribuez, et annexez une copie des documents relatifs à la garantie).										
	Le syndic peut, en vertu du paragrapi de la valeur de la garantie telle qu'elle				-	ti de la créance o					
	D. Réclamation d'un agriculteur, d'	'un pêche	ur ou d'un aquiculteur au	montant de	\$						
	J'ai une réclamation en vertu du para (Veuillez joindre une copie de l'acte d			ne impayée de		\$					
	E. Réclamation d'un salarié au mo	ntant de _		_\$							
	J'ai une réclamation en vertu du para	graphe 81	.3(8) de la Loi au montant d	e	\$						
	J'ai une réclamation en vertu du para	graphe 81	.4(8) de la Loi au montant d	e	\$						
	F. Réclamation d'un régime de pen	ısion poui	r sommes qui n'ont pas ét	é versées au montant	: de	\$					
	J'ai une réclamation en vertu du para	graphe 81	.5 de la Loi au montant de _		\$						
	J'ai une réclamation en vertu du para	graphe 81	.6 de la Loi au montant de _		\$						
	G. Réclamation contre les adminis	trateurs a	u montant de	\$							
	(À remplir lorsque la proposition vise une transaction quant à une réclamation contre les administrateurs.) J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 50(13) de la Loi, dont les détails sont mentionnés ci-après : (Donnez tous les détails de la réclamation, y compris les calculs s'y rapportant.)										
	H. Réclamation d'un client d'un co	urtier en v	valeurs mobilières failli au	montant de	\$						
	J'ai une réclamation en tant que clien mentionnés ci-après : (Donnez tous les détails de la réclam				nets, dont les	détails sont					

No division: 06 - Hull Gatineau

No cour:

No dossier: 33-3280641

# FORMULAIRE 31 --- Fir

FORMULAIRE 31 FIN
Dans l'affaire de la faillite de 9397-1356 Québec Inc., ayant fait affaires sous les raisons sociales Groupe Pisciluxe, Groupe Piscine Lafrenière et Piscine Creusée Lafrenière, de la Ville de L'Ange-Gardien
dans la province de Québec
7. Au meilleur de ma connaissance, je(suis/ne suis pas)(ou le créancier susnommé(est/n'est pas)) lié au failli selon l'article 4 de la Loi,et (j'ai/le créancier susnommé a/je n'ai pas/le créancier susnommé n'a pas) un lien de dépendance avec le failli.
8. Les montants suivants constituent les paiements que j'ai reçus du failli et les crédits que j'ai attribués à celui-ci et les opérations sous-évaluées selon l'article 2 de la Loi auxquelles j'ai contribué ou été partie intéressée au cours des trois mois (ou, si le créancier et le faille sont des << personnes liées >> au sens de l'article 4 de la Loi ou ont un lien de dépendance, au cours des douze mois) précédant immédiatement l'ouverture de la faillite, telle que définie à l'article 2 de la Loi.  (Donnez les détails des paiements, des crédits et des opérations sous-évaluées.)
9. (Applicable seulement dans le cas de la faillite d'une personne physique)
Lorsque le syndic doit réexaminer la situation financière du failli pour déterminer si celui-ci est tenu de verser les paiements prévus à l'article 68 de la Loi, je demande que l'on m'avise, conformément au paragraphe 68(4) de la Loi, du nouveau montant que le failli est tenu de verser à l'actif de la faillite ou du fait que le failli n'a plus de revenu excédentaire.
☐ Je demande qu'une copie du rapport dûment rempli par le syndic quant à la demande de libération du failli, en conformité avec le paragraphe 170(1) de la Loi, me soit expédiée à l'adresse susmentionnée.
<b>Avertissement :</b> Le paragraphe 201(1) de la Loi prévoit l'imposition de peines sévères en cas de présentation de réclamations, de preuves, de déclarations ou d'états de compte qui sont faux.
Daté lejour de

Signature du créancier ou de son représentant

No division: 06 - Hull Gatineau

No cour:

No dossier: 33-3280641

## FORMULAIRE 36

Formulaire de procuration (paragraphe 102(2) et alinéas 51(1)e) et 66.15(3)b) de la Loi)

Dans l'affaire de la faillite de 9397-1356 Québec Inc., ayant fait affaires sous les raisons sociales Groupe Pisciluxe, Groupe Piscine Lafrenière et Piscine Creusée Lafrenière, de la Ville de L'Ange-Gardien dans la province de Québec

Je,	, de		, créancier dans l'affaire susmen	tionnée,
nomme		, de		_, mon
fondé de pouvoi	=		e, sauf la réception de dividendes, cel un autre fondé de pouvoir à sa place.	ui-ci
Daté le		, à		
Témoin			Créancier (personne physique)	
			Créancier (personne morale)	
			Par	
Témoin			Nom et titre du signataire autori	
Retournez à :				
Ginsberg, Gingra	as & Associates Inc Syl	ndic autorisé en in	solvabilité	

## Instructions pour remplir le Formulaire 31, Preuve de réclamation

### Formulaire 31, Preuve de réclamation

Le Formulaire 31 est utilisé afin de déposer une preuve de réclamation conformément à la Loi sur la faillite et l'insolvabilité (la Loi) Si vous avez besoin de plus d'informations afin de remplir ce formulaire, veuillez contacter le syndic ou la syndique autorisée en insolvabilité (SAI) qui est responsable de l'administration de l'actif en question.

Le formulaire devrait être remplit par:

• Les créanciers ou créancières, ou leurs représentants ou représentantes autorisées en réponse à une proposition ou à une faillite.

#### Coordonnées du créancier ou de la créancière

- Les coordonnées préférées du créancier ou de la créancière pour toute correspondance concernant la réclamation. Cela peut être une adresse postale, un numéro de télécopieur, ou une adresse courriel.
- Plus d'un type de coordonnées peut être fourni. Le cas échéant, le ou la SAI aura alors la discrétion de faire parvenir la correspondance par l'une ou l'autre de ces options.

L'adresse postale du créancier ou de la créancière **doit** être fournie afin de permettre au ou à la SAI de distribuer les fonds de l'actif. Nommez une personne contact à qui adresser la correspondance relative à la réclamation.

- Cela peut être le créancier lui-même ou la créancière elle-même, ou bien le nom ou le poste d'un de ses représentants ou d'une de ses représentantes.
- Un numéro de téléphone de la personne contact peut être fourni pour les communications avec le ou la SAI.

#### Informations additionnelles

Inscrivez les renseignements suivants:

- Indiquez si la réclamation concerne une faillite, une proposition ou une mise sous séquestre.
- Le nom légal au complet de la personne débitrice ou la dénomination commerciale au complet de la société débitrice.
- La ville et la province de la personne débitrice.
- Le nom légal au complet du créancier ou de la créancière.

Le type de procédure ainsi que le nom et la ville de la personne débitrice peuvent être préremplis par le ou la SAI.

### Renseignements sur le créancier ou la créancière

Inscrivez les renseignements suivants:

- Le nom complet du créancier ou de la créancière, ou de son représentant ou de sa représentante.
- La ville et la province du créancier ou de la créancière, ou de son représentant ou de sa représentante.

### Énoncé du créancier ou de la créancière

Le créancier ou la créancière, ou son représentant ou sa représentante confirme que toutes les informations concernant la réclamation du créancier ou de la créancière sont, à sa connaissance, véridiques et complètes.

#### Paragraphes 1 et 2:

- Si vous êtes un employé ou une employée, ou un représentant ou une représentante du créancier ou de la créancière, indiquez votre poste ou le titre du poste que vous occupez ainsi que le nom légal au complet de votre employeur ou de votre employeuse.
- Si le créancier ou la créancière est une société, la personne qui remplit le formulaire doit confirmer qu'elle a le pouvoir d'engager le créancier ou la créancière.

### Paragraphe 3

Détails concernant la réclamation:

- Indiquez si la réclamation concerne une faillite, une proposition, une proposition qui suit un avis d'intention ou une mise sous séquestre.
- Le date de dépôt de la procédure (jour, mois, année).
  - O La date peut être préremplie par le ou la SAI.
- Le montant total, en dollars canadiens, dû au créancier ou à la créancière par la personne débitrice à la date de la procédure, après déduction de toute créance compensatoire à laquelle la personne débitrice a droit.
  - O Si le montant dû au créancier ou à la créancière par la personne débitrice était en devises étrangères, ce montant doit être converti en monnaie canadienne au taux prévu dans la proposition.
  - O Si le taux n'est pas prévu, utilisez le taux de change à la date de dépôt mentionnée ci-haut.
- Joignez toutes les pièces justificatives énonçant tous les détails pertinents afin de prouver la réclamation. Cela permet au ou à la SAI d'examiner la réclamation et de déterminer s'il convient de l'accepter ou de la rejeter.

### Paragraphe 4

Confirmation du statut de la dette:

- Indiquez si l'entièreté, une partie ou aucune part de la dette est prescrite en vertu de la loi applicable.
  - O Une dette est prescrite lorsque la loi éteint la dette ou interdit à un créancier de s'adresser aux tribunaux pour la recouvrer en raison de l'écoulement d'une période de temps définie, laquelle est connue sous le nom de délai de prescription.
  - O La période de temps et les conditions particulières pour qu'une dette devienne prescrite varient en fonction des circonstances et de la loi applicable. Le délai de prescription général varie habituellement entre deux et six ans pour la plupart des obligations non garanties.
- Une dette prescrite n'est pas une réclamation prouvable en vertu de la Loi. Si vous avez une réclamation, il est recommandé d'obtenir un avis juridique pour confirmer la loi et le délai de prescription applicables à votre réclamation.

### Paragraphe 5

Détails concernant la réclamation:

- Indiquez la date (jour, mois et année) à laquelle le paiement était dû et la date (jour, mois et année) du dernier paiement fait par la personne débitrice pour la dette, le cas échéant.
- Indiquez la date de la plus récente reconnaissance de la dette par la personne débitrice, le cas échéant.
- Fournissez tous les détails pertinents quant à la dette ou à l'obligation. Par exemple, la nature et l'historique de la réclamation, quand et comment la dette ou l'obligation a été contractée, etc.

## Paragraphe 6

Type de réclamation (en vertu de la Loi)

Cochez chaque catégorie qui s'applique à la réclamation ou aux réclamations et fournissez les renseignements à l'appui de celles-ci.

### A. Réclamation non garantie:

Si la réclamation est faite à l'encontre d'un courtier ou d'une courtière en valeurs mobilières, excluez tout montant réclamé au fonds commun des clients.

### Ordre de priorité:

Si vous ne revendiquez aucun droit de priorité, cochez la première case et indiquez le montant pour lequel aucune priorité n'est réclamée.

Si vous revendiquez un droit de priorité en vertu de l'un des alinéas 136(1) d), d.01), d.02), d.1), e), f), g) ou i) de la Loi, cochez la case correspondante et saisissez le montant pour lequel une priorité est revendiquée.

- Réclamation des salariés ou salariées: Pour des gages, salaires, commissions ou autre rémunération non versée (jusqu'à concurrence de 2000\$), pour services rendus durant les six mois précédant la date de la faillite ou de la mise sous séquestre, cochez la case correspondant à l'alinéa 136(1)d) de la Loi. Les détails de cette réclamation doivent également être fournis à la catégorie E.
- Réclamation d'un créancier ou d'une créancière garantie: Pour la somme non versée à la suite de la réalisation de la garantie en raison de la sûreté prescrite relative aux salaires ou aux régimes de pension au bénéfice des employées ou employées de la personne débitrice, cochez la case correspondant à l'alinéa 136(1)d.01) ou 136(1)d.02) de la Loi.
- Réclamation d'un ex-conjoint ou d'une ex-conjointe, ou réclamations alimentaires: Pour les pensions alimentaires non versées d'un ancien conjoint ou d'une ancienne conjointe, ou d'un enfant pour une somme forfaitaire ou payable périodiquement pour montants dus au cours de l'année précédant la faillite ou la proposition, cochez la case correspondant à alinéa 136(1)d.1) de la Loi.
- **Réclamation de taxes municipales**: Pour les taxes municipales non versées établies ou perçues dans les deux années précédant la faillite ou la proposition et pour lesquelles la municipalité n'a pas inscrit la créance sur les immeubles ou les biens réels de la personne débitrice, cochez la case correspondant à l'alinéa 136(1)e) de la Loi.
- Réclamation d'un locateur ou d'une locatrice: Pour les loyers non versés pour les trois mois précédant la faillite ou la proposition, ou le loyer exigible par anticipation pour les trois mois après la faillite ou la proposition, cochez la case correspondant à alinéa 136(1)f) de la Loi.
- **Réclamation d'honoraires**: Pour les honoraires et de droits payés par un créancier ou une créancière pour toute procédure contre les biens de la personne débitrice qui ont été déposées avant la date de la faillite ou de la proposition, cochez la case correspondant à l'alinéa 136(1)g) de la Loi.
- Réclamation d'un assureur ou assureuse: Pour les réclamations d'un assureur ou d'une assureuse ayant versé des sommes pour des blessures subies par des employés ou des employées de la personne débitrice non visées par une loi sur les accidents du travail, cochez la case correspondant à l'alinéa 136(1)i) de la Loi.

Le montant total de tous les montants prioritaires doit correspondre au montant total des réclamations non garanties indiqué à la catégorie A.

#### B. Réclamation du locateur suite à la résiliation d'un bail:

- O Seulement disponible si la personne débitrice a utilisé une proposition afin de mettre un terme à un bail commercial.
- O Incluez les détails de la réclamation, incluant les calculs sur lesquels celle-ci est fondée.

### C. Réclamation garantie:

- Indiquez le montant de la dette garantie ainsi que les détails complets sur la garantie et la valeur à laquelle elle est évaluée au moment de remplir le formulaire.
- O Incluez les copies des titres et les documents d'enregistrement.

### D. Réclamation liée au stock d'un agriculteur, d'un pêcheur ou d'un aquiculteur:

- O Le même montant devrait figurer sur les deux lignes.
- O Cette réclamation s'applique uniquement aux stocks fournis par un agriculteur ou une agricultrice, un pêcheur ou une pêcheuse, ou un aquiculteur ou une aquicultrice dans les 15 jours suivant la date de la faillite ou à laquelle un ou une séquestre est nommé (voir la date de dépôt au paragraphe 3).
- O Incluez les actes de vente et les reçus de livraison.

#### E. Réclamation d'un salarié:

- O Si la réclamation concerne la faillite d'un l'employeur ou d'une employeuse, cochez la case correspondant au paragraphe 81.3 (8) de la Loi
  - Indiquez le montant réclamé pour les salaires non versés pour services rendus durant les six mois précédant la faillite.
- Si la réclamation concerne la nomination d'un ou d'une séquestre sur les biens de l'employeur ou de l'employeuse, cochez la case correspondant au paragraphe 81.3(8) de la Loi.
  - Indiquez le montant réclamé pour les salaires non versés pour services rendus durant les six mois précédant la nomination du ou de la séquestre.
  - Une réclamation pour salaires non versés peut généralement bénéficier d'un droit à la priorité en vertu de l'alinéa 136
     (1)d) de la Loi, ce droit pouvant être déclaré à la catégorie A.

### F. Réclamation d'un régime de pension pour sommes qui n'ont pas été versées:

- O Cette réclamation doit être déposée par l'administrateur ou l'administratrice du régime de pension et non par l'employé ou l'employée, ou l'ancien employé ou l'ancienne employée de la personne débitrice.
- O Si la réclamation concerne la faillite de l'employeur ou de l'employeuse, cochez la case correspondant à l'article 81.5 de la Loi.
  - Indiquez le montant réclamé pour les sommes non versées au titre du régime de pension.
- O Si la réclamation concerne la nomination d'un ou d'une séquestre sur les biens de l'employeur ou de l'employeuse, cochez la case correspondant à l'article 81.6 de la Loi.
  - Indiquez le montant réclamé pour les sommes non versées au titre du régime de pension.

#### G. Réclamation contre les administrateurs:

- Cette réclamation s'applique uniquement aux administrateurs ou administratrices d'une personne morale ayant déposé une proposition comportant une transaction ou protection contre les réclamations envers les administrateurs ou administratrices en vertu du paragraphe 50(13) de la Loi.
- O Un administrateur ou une administratrice d'une personne morale autre qu'une fiducie de revenu, s'entend comme toute personne exerçant les fonctions d'administrateur ou d'administratrice, indépendamment de son titre, et, dans le cas d'une fiducie de revenu, s'entend comme toute personne exerçant les fonctions de fiduciaire, indépendamment de son titre.
- O Expliquez en détail la réclamation et incluez les calculs détaillés sur lesquels celle-ci est fondée.

#### H. Réclamation d'un client d'un courtier en valeurs mobilières failli:

- O Un courtier ou une courtière en valeurs mobilières fait référence à une entreprise qui achète et vend des titres, tel que des actions, des parts de fonds commun de placement, des billets, des obligations, des débentures, des contrats à terme, des instruments dérivés, pour le compte de clients ou de clientes.
- Le montant réclamé doit correspondre aux capitaux nets du client ou de la cliente :
  - Ceci représente la valeur des titres sur le compte du client ou de la cliente s'il avait été liquidé au moment de la clôture de ses opérations à la date de la faillite, moins tout montant dû par le client ou la cliente au courtier ou à la courtière en valeurs mobilières à la même date.
- Incluez les calculs détaillés sur lesquels la réclamation est fondée.

## Paragraphe 7

### Relation avec la personne débitrice

- Indiquer si le créancier ou la créancière est lié ou liée à la personne débitrice :
  - O Des personnes sont liées si elles sont unies par les liens du sang, du mariage, d'une union de fait ou de l'adoption.
  - Les sociétés sont généralement liées aux personnes qui les contrôlent et elles sont généralement liées à d'autres sociétés contrôlées par les mêmes personnes ou celles qui font partie du même groupe de sociétés.
- Indiquer si le créancier ou la créancière avait un lien de dépendance avec la personne débitrice:
  - O Un lien de dépendance réfère à une relation ou une transaction entre des personnes qui liées l'une à l'autre.
  - Les créanciers ou créancières liées à la personne débitrice son généralement réputés avoir un lien de dépendance avec cette dernière

### Paragraphe 8

#### Paiements et crédits

Fournissez une liste de tous les paiements reçus par le créancier ou la créancière de la part de la personne débitrice ainsi que des crédits accordés par le créancier ou la créancière à la personne débitrice pour la période désignée.

- La période désignée:
  - O Pour les personnes liées ou ayant un lien de dépendance, la période désignée est de douze mois précédant la date de dépôt au paragraphe 3.
  - O Sinon, la période désignée est de trois mois avant la date de dépôt au paragraphe 3.
- Fournissez, pour la période désignée, une liste de toutes les opérations sous-évaluées de la personne débitrice auxquelles le créancier ou la créancière a participé ou dont il ou elle a connaissance.
  - Les opérations sous-évaluées comprennent toutes les transactions, soit pour des biens ou des services, pour lesquelles la personne débitrice a reçu une contrepartie manifestement inférieure à la juste valeur marchande.
- Incluez tous les détails des paiements, crédits ou opérations sous-évaluées.

### Paragraphe 9

#### Demande d'information

Si la preuve de réclamation concerne un failli ou une faillie qui est une personne physique, vous pouvez demander de recevoir certaines informations spécifiques en cochant la case applicable.

Cochez la première case pour être avisé chaque fois que le ou la SAI examine la situation financière du failli ou de la faillie, établit de nouveau si le failli ou la faillie doit verser un montant de revenu excédentaire à l'actif en vertu du paragraphe 68(4) de la Loi et fixe le nouveau montant du versement.

Cochez la deuxième case pour recevoir une copie du rapport rempli par le ou la SAI quant à la libération du failli ou de la faillie, sachant que celui-ci inclut notamment des informations comme les raisons de la faillite, la conduite du failli ou de la faillie et autres fait pertinents

Le ou la SAI enverra une copie du rapport au créancier ou à la créancière en utilisant les coordonnées fournies dans la section
 Coordonnées du créancier ou de la créancière.

#### Paragraphe 10

### Signature

La personne qui remplit le formulaire doit le signer et indiquer la localité ainsi que la date (jour, mois et année) où il a été signée.

- Signer le formulaire engage le créancier ou la créancière et atteste du fait que l'information fournie dans le formulaire est, à sa connaissance, entière, véridique et complète.
- Commet une infraction grave, tout créancier ou toute créancière qui inclut de fausses informations ou qui fait de fausses réclamations avec l'intention de frauder. L'infraction peut entraîner une amende maximale de 5000\$ et un emprisonnement maximal d'un an, ou l'une de ces peines.